



Monsieur Dan Ruimy, député
Président
Comité permanent de l'industrie, des sciences
et de la technologie
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Cher collègue,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, nous sommes heureux de répondre, au nom du gouvernement du Canada, au rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, intitulé *Connectivité à large bande dans les régions rurales du Canada : combler le fossé numérique*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 17 avril 2018.

Le gouvernement tient à remercier les membres du Comité permanent pour leur travail acharné accompli dans l'élaboration du rapport et la préparation des recommandations. Nous reconnaissons que cette étude s'est échelonnée sur de nombreux mois et qu'elle a nécessité diverses consultations et réunions publiques avec des intervenants, notamment des représentants du secteur privé, d'organismes sans but lucratif et du gouvernement. Nous sommes reconnaissants envers toutes les personnes qui ont comparu devant le Comité pour lui faire part de leurs points de vue et fournir des données probantes et des conseils spécialisés.

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle essentiel que joue la connectivité à large bande dans l'économie numérique et l'importance d'Internet pour la croissance économique, l'innovation et l'inclusion sociale de tous les Canadiens dans toutes les régions du pays, y compris dans les régions rurales et éloignées. Pour que le Canada soit un chef de file mondial dans l'économie numérique, les réseaux de télécommunications doivent évoluer au rythme des changements dans l'économie fondée sur le savoir. Les entreprises et les consommateurs canadiens doivent avoir accès à des réseaux à large bande abordables et de haute qualité pour communiquer avec les amis et la famille, vendre des biens et des services en ligne, percer de nouveaux marchés et accéder aux services gouvernementaux tels que les soins de santé et l'éducation.

...2

Le présent rapport montre le dévouement du Comité à trouver des façons d'améliorer l'accès à la large bande dans les collectivités rurales et éloignées du Canada. Le gouvernement du Canada a examiné attentivement le rapport et ses recommandations et prend des mesures qui appuient les directives énoncées dans le rapport. Parallèlement, le gouvernement continuera d'explorer des façons d'améliorer davantage ses politiques et ses programmes afin de continuer d'appuyer le déploiement de services à large bande à tous les Canadiens de la manière la plus efficace possible.

Le gouvernement abordera les recommandations formulées par le Comité en les regroupant sous trois thèmes : 1) l'approche du gouvernement du Canada à la large bande, 2) aspects de la prestation du programme de services à large bande et 3) initiatives complémentaires.

L'approche du gouvernement du Canada à la large bande (recommandations 1, 2 et 11)

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de l'accessibilité à des services de télécommunication de haute qualité, fiables et abordables pour les entreprises et les consommateurs canadiens. L'accès à des services Internet à large bande, en particulier dans les régions rurales et éloignées, est essentiel à la participation des Canadiens à l'économie numérique.

Le gouvernement dispose d'une stratégie globale de connectivité à large bande, comprise dans le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement fédéral, annoncé dans le budget de 2017. Le Plan pour l'innovation et les compétences met également le Canada au premier rang mondial de l'innovation, favorise la croissance économique et crée des emplois de haute qualité pour les Canadiens. En ce qui concerne les télécommunications, le gouvernement se concentre sur les trois objectifs fondamentaux que sont la qualité, la couverture et le prix, et il prend des mesures précises pour réaliser ces objectifs. Il s'agit de garantir que les réseaux canadiens sont rapides et suffisamment fiables pour prendre en charge les toutes dernières applications; de rendre les services de haute qualité accessibles aux Canadiens, à la maison et au travail; et de garantir que les services sont abordables.

L'approche stratégique globale du gouvernement du Canada à l'égard des télécommunications a été d'établir des cadres du marché afin de favoriser la concurrence et les investissements, de bien gérer le spectre pour favoriser l'accessibilité des services sans fil et d'établir des programmes de financement ciblés pour étendre les services à large bande dans les régions rurales pour les secteurs sans analyse de rentabilisation du secteur privé. Au Canada, le secteur privé représente le moteur principal de l'investissement dans les réseaux de télécommunications et a investi 11,6 milliards de dollars en 2016. Cette approche axée sur le marché a bien servi le Canada puisque des réseaux de haute qualité par fil et sans fil sont accessibles à la grande majorité de la

population canadienne. Même si des progrès sont réalisés, cependant, certaines régions rurales et éloignées n'ont toujours qu'un accès limité à la large bande en raison d'une adoption difficile pour le déploiement de services du secteur privé dans ces régions. Dans les régions où les lacunes persistent, le gouvernement fédéral a mis en place plusieurs initiatives de financement ciblées pour aider à étendre la connectivité aux régions rurales et éloignées mal desservies.

En décembre 2016, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) a lancé le programme Brancher pour innover (BPI), qui investit 500 millions de dollars d'ici 2021 pour étendre et améliorer l'accès aux services à large bande dans les régions rurales et éloignées, y compris dans les régions nordiques. Le BPI appuiera l'infrastructure à large bande à l'avantage des entreprises ainsi que des établissements et des foyers. En date de mai 2018, le gouvernement a annoncé des projets pour brancher plus de 800 collectivités rurales et éloignées. Le BPI s'inspire des progrès constants réalisés par le programme Un Canada branché, qui donnera un accès Internet haute vitesse à environ 300 000 foyers de régions rurales et éloignées partout au pays d'ici 2019.

Dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada a proposé d'injecter 100 millions de dollars sur cinq ans dans le Fonds stratégique pour l'innovation, notamment pour financer des projets liés aux satellites en orbite basse (LEO) et la prochaine génération de services à large bande dans les régions rurales. Les satellites LEO – situés plus près de la surface de la Terre que les satellites à orbite géostationnaire traditionnels – peuvent recevoir et transmettre des données dans un délai de réponse grandement écourté. Le Canada occupe une place unique grâce à des leaders dans l'industrie des satellites pour élaborer, concevoir et exploiter les technologies des satellites LEO, ce qui crée des emplois et ouvre des marchés dans le monde.

Ces initiatives sont complémentaires aux mesures prises par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), un tribunal administratif responsable de la réglementation du secteur des télécommunications, indépendant du gouvernement. Les recommandations à l'intention du CRTC seront transmises au Conseil afin qu'il l'examine.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC dispose de larges pouvoirs pour réglementer la prestation de services de télécommunications. Au fil des années, le CRTC a établi et modifié ses cadres réglementaires afin de garantir que les Canadiens ont accès aux services de télécommunications de base nécessaires pour participer à l'économie et à la société numériques. En 2011, le CRTC a revu son cadre de services de base et a établi un objectif ambitieux de services à large bande de 5 mégabits par seconde (Mbps) en téléchargement et de 1 Mbps en téléversement.

En décembre 2016, le CRTC a publié ses conclusions à la suite d'un autre examen exhaustif de son cadre de télécommunications de base. Dans cette décision, le Conseil a établi que la large bande constitue un service de base et a fait valoir que l'accès aux services à large bande revêtait une importance accrue pour les Canadiens. Le CRTC a fixé une cible de vitesse de 50 Mbps en téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour les foyers et les entreprises, ainsi qu'un accès aux plus récentes technologies sans fil mobiles où vivent les Canadiens et le long des routes principales. Pour atteindre ces objectifs, le CRTC a créé un nouveau régime de financement d'un maximum de 750 millions de dollars à investir sur cinq ans.

Dans le cadre de cette décision, le Conseil a également demandé au Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion de se pencher sur les paramètres adéquats de latence, de gigue et de perte de paquet de données et de formuler des recommandations à cet égard afin de définir le service d'accès à Internet à large bande fixe de haute qualité pour évaluer si la portion relative à la large bande de l'objectif de service universel est atteinte.

En avril 2017, le CRTC a lancé des consultations publiques pour déterminer les détails de la mise en œuvre de son nouveau régime de financement des services à large bande, qui ont pris fin en décembre 2017. Le CRTC a mentionné qu'il devrait rendre une décision sur les paramètres de conception de programme du régime de financement en 2018, et que le régime de financement sera opérationnel en 2019. Le CRTC a expliqué qu'il entend revoir le régime de financement au cours de la troisième année de mise en œuvre pour faire en sorte qu'il est bien géré et qu'il atteint l'objectif.

Services aux Autochtones Canada (SAC) et Infrastructure Canada (INFC) administrent également des programmes d'infrastructure qui appuient le développement des services à large bande dans les collectivités. Par exemple, une connectivité est accessible dans le cadre du volet de 2 milliards de dollars pour les collectivités rurales et nordiques du Programme d'investissement dans l'infrastructure du Canada d'INFC. Les mesures du gouvernement du Canada portant sur la large bande sont également appuyées par les initiatives d'autres ordres de gouvernement, dont les provinces, les territoires et les municipalités. Le gouvernement a ainsi été en mesure de miser sur le financement et l'expertise locale en place et de maximiser l'incidence sur la population canadienne. Ensemble, les initiatives fédérales, provinciales et territoriales aident à garantir que les consommateurs et les entreprises du Canada dans toutes les régions du pays sont bien placés pour tirer avantage des possibilités qu'offre l'ère numérique.

Enfin, le gouvernement a acquis une bonne expérience de travail en collaboration avec les principaux intervenants, dont le secteur privé, tous les ordres de gouvernement, les organisations sans but lucratif, les organisations autochtones ainsi que la société civile. Ces démarches se poursuivront puisque le gouvernement explore des initiatives stratégiques futures potentielles pour les services à large bande, tels que les enjeux liés

aux contributions remboursables lorsqu'il existe une lacune manifeste du marché, dans le but de favoriser davantage l'investissement et de fournir un accès aux régions rurales et éloignées, afin que l'ensemble des Canadiens au pays puissent récolter les avantages d'une connectivité à large bande de haute qualité. Le gouvernement croit que tous les intervenants ont un rôle à jouer pour veiller à ce que les services à large bande au Canada soient omniprésents, et que les obstacles à leur adoption soient éliminés.

Aspects de la prestation des programmes de services à large bande
(recommandations 7, 8, 9, 10 et 12)

Le gouvernement convient que la stimulation des investissements et des partenariats représente un facteur de réussite essentiel au déploiement de services à large bande dans les régions rurales et éloignées partout au pays. Le gouvernement a la volonté de travailler en collaboration avec les exploitants traditionnels et non traditionnels de réseaux, dont les grands et les petits fournisseurs de services, les organisations sans but lucratif, les groupes autochtones et les ordres locaux de gouvernement dans le déploiement de réseaux à large bande.

Comme le Comité, le gouvernement est d'avis que les petits fournisseurs de services de réseau et les fournisseurs non traditionnels peuvent jouer un rôle important dans l'expansion des services à large bande. Les responsables de plusieurs programmes de services à large bande d'ISDE travaillent en étroite collaboration avec les petits fournisseurs de services Internet (FSI) et les bénéficiaires non traditionnels tels que les organisations sans but lucratif, qui se sont montrés très compétents à combler les lacunes et à répondre aux besoins en matière de services à large bande des collectivités rurales et éloignées au Canada. Le succès de ces types de fournisseurs est démontré par les résultats du programme Un Canada branché. En effet, 41 des 51 bénéficiaires étaient soit des petites entreprises, soit des organisations sans but lucratif comptant moins de 100 employés. ISDE est convaincu que ces tendances se maintiendront dans le cadre du tout dernier programme BPI pour lequel on procède toujours à la sélection des projets.

Avec chaque nouveau programme de services à large bande, ISDE vise à améliorer la prestation des programmes, y compris leur accessibilité. Par exemple, le programme BPI qui s'inspire de leçons apprises et de pratiques exemplaires de programmes antérieurs a permis de préciser et d'élargir la portée des critères d'admissibilité des demandeurs en incitant les demandeurs non traditionnels tels que les municipalités, les conseils de bande et les organisations sans but lucratif à travailler en collaboration avec des FSI expérimentés qui pouvaient créer, exploiter et maintenir des réseaux à large bande pour présenter une demande dans le cadre du programme. Afin de faciliter le fardeau administratif, les responsables du programme ont intégré des instructions par étapes à un formulaire de demande interactif, notamment des vérifications de validation (garantir que l'information est fournie dans le format demandé), des options d'intégration automatique

des données, des messages de notification et un encadré récapitulatif pour faire en sorte que les gabarits étaient bien remplis. En plus, les représentants d'ISDE ont offert aux demandeurs un soutien accru au cours du processus de demande, disposés à répondre aux questions dans un délai de 24 à 72 heures dans la plupart des cas. À la fin de l'appel de propositions, ISDE avait répondu à 880 courriels et à 480 appels téléphoniques. En partie en raison d'efforts tels que ceux-là, ISDE a reçu près de 900 demandes de financement du gouvernement fédéral totalisant 4,4 milliards de dollars dans le cadre du programme BPI, soit près de trois fois plus de demandes que dans le cadre du programme précédent.

Tout comme le Comité, le gouvernement du Canada convient que les collectivités rurales et éloignées au Canada présentent des besoins variés en matière de services à large bande en fonction du contexte local. Il peut s'agir notamment d'un manque d'accès à la dorsale à haute capacité dans les collectivités pour brancher les établissements tels que les écoles et les hôpitaux, et un manque d'infrastructure du dernier kilomètre nécessaire pour offrir des vitesses plus rapides aux entreprises et aux foyers environnants dans les collectivités. Le programme BPI d'ISDE comprenait des critères d'admissibilité souples de façon à ce que les projets liés à la dorsale et au dernier kilomètre puissent être financés, ainsi que les projets d'ajout de résilience au réseau. Cette approche souple a permis au gouvernement de répondre aux besoins disparates des collectivités locales partout au pays, et de maximiser le financement renouvelable de partenaires des projets, dont le secteur privé, les provinces et les territoires et d'autres ministères fédéraux. En effet, plusieurs projets du programme BPI annoncés jusqu'ici comprennent des composantes qui abordent les besoins relatifs au dernier kilomètre et à la dorsale dans les collectivités rurales et éloignées mal desservies, et améliorent ainsi l'accessibilité pour les établissements publics, les entreprises et les foyers.

Le gouvernement est du même avis que le Comité que la neutralité technologique représente un principe important des initiatives de financement des services à large bande. L'évolution de la technologie et les demandes croissantes de nouvelles applications et de nouveaux services ont mené les fournisseurs de services à utiliser une variété de technologies dans le déploiement de services à large bande aux Canadiens vivant en régions rurales et éloignées. Il s'agit notamment de la technologie des fibres optiques pour offrir des vitesses plus rapides et une plus grande capacité, des réseaux sans fil avancés tels que les réseaux fixes et mobiles à évolution à long terme (LTE) (ainsi que la prochaine génération de réseaux à satellites tels que les satellites à haut débit (SHD). Compte tenu de l'étendue géographique et de la géographie difficile du Canada, le gouvernement reconnaît qu'une gamme de technologies jouera un rôle important pour faire en sorte que les Canadiens de partout au pays ont accès aux services à large bande dont ils ont besoin à des tarifs abordables.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de maintenir et d'utiliser des données exactes pour élaborer et appuyer les activités stratégiques et de programme relatives à la connectivité à la large bande. Le gouvernement souhaiterait profiter de l'occasion pour fournir d'autres détails expliquant la manière dont il procède au mappage de la large bande et à la collecte de données.

ISDE, conjointement avec le CRTC, maintient des données cartographiques exhaustives et précises décrivant les services Internet à large bande de détail et toute l'infrastructure de la dorsale au Canada. Ces données ont été recueillies dans le cadre de commentaires et de consultations avec les principaux intervenants, notamment les FSI, les partenaires fédéraux, les associations de l'industrie, les provinces et d'autres. La collecte de données est un processus continu, mais des consultations précises ont été menées par les responsables de la Direction générale d'Un Canada branché à ISDE au cours de l'été et de l'automne 2016 pour appuyer le lancement du programme BPI actuel d'ISDE.

ISDE et le CRTC rassemblent ces données détaillées sur la couverture avec les données démographiques les plus récentes (données sur les foyers et la population tirées du Recensement du Canada) et les analyses géospatiales existantes. Pour offrir une plus grande précision et exactitude, en particulier dans les régions rurales, la localisation des foyers suit la carte des réseaux routiers de Statistique Canada et intègre les adresses provinciales, s'il y a lieu. ISDE a pris conscience de l'avantage de ces données pour nos intervenants du secteur de la large bande, tels que les FSI, les provinces, les territoires et les municipalités ainsi que celles d'autres secteurs, et a lancé en 2017 ce produit sur le portail des données ouvertes. La version actuelle est accessible à l'adresse suivante : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/b3a1d603-19ca-466c-ae95-b5185e56addf>.

Malgré les apparences, ISDE n'utilise pas la structure de mappage hexagonal pour l'analyse détaillée, l'administration de programmes ou la sélection de projets. ISDE est d'avis que le système hexagonal permet de créer des cartes visuelles gérables de haut niveau tout en équilibrant les préoccupations relatives à la confidentialité commerciale des FSI. Les données recueillies et utilisées à l'interne par ISDE et le CRTC sont, dans la plupart des cas, exactes à quelques centaines de mètres près.

Initiatives complémentaires (recommandations 3, 4, 5 et 6)

Le gouvernement du Canada appuie ces recommandations. Le gouvernement est d'accord avec le Comité que des initiatives stratégiques complémentaires devraient être prises en compte pour faire en sorte que les Canadiens de partout au pays aient accès aux services à large bande et les adoptent.

Tout comme le Comité, le gouvernement du Canada est d'avis que l'accessibilité et la littératie numérique sont des facteurs importants ayant une incidence sur l'accès à la large bande et à la connaissance des avantages d'Internet. Au moment où le gouvernement entreprend des initiatives ciblées pour élargir l'accessibilité des services à large bande au Canada, des programmes complémentaires pour favoriser l'inclusion numérique et promouvoir les avantages de la participation en ligne sont également en cours, et leur importance ne cesse de croître.

Comme le souligne le Comité, le Programme d'échange en matière de littératie numérique, l'initiative de services Internet à faible coût, et le Programme des ordinateurs pour les écoles sont des éléments importants de la stratégie du gouvernement pour promouvoir la participation numérique au Canada. Ces démarches font partie d'une vaste série de programmes complémentaires de compétences, d'accessibilité et d'abordabilité visant à combler le fossé numérique du Canada et à favoriser l'inclusion de tous les Canadiens dans l'économie numérique. Puisque ces programmes ciblent précisément les groupes sous-représentés, tels que ceux vivant dans les régions rurales et éloignées, ils viennent compléter les projets d'infrastructure existants et constituent une partie importante de la réponse intégrée du gouvernement à l'amélioration de l'accès à la large bande dans l'ensemble du Canada.

Voici d'autres initiatives importantes de cette série de programmes numériques : le Programme de développement de la technologie accessible, qui cofinancera l'élaboration de technologies d'assistance et aidera les personnes handicapées à participer à l'économie numérique; CanCode, qui sert à enseigner des notions de codage et de numérique aux élèves de la maternelle à la 12^e année ainsi qu'à leurs enseignants; et le Programme de compétences numériques pour les jeunes, qui met en rapport de récents diplômés de niveau postsecondaire sous-employés avec de petites entreprises et des organismes sans but lucratif pour qu'ils acquièrent des compétences numériques et de l'expérience de travail axée sur la carrière.

En plus d'administrer des initiatives de financement ciblées pour améliorer l'accès à la large bande, son adoption et la littératie, ISDE est également responsable des politiques et de la gestion du spectre. Le spectre des radiofréquences représente une ressource unique qui rend possible toutes les communications sans fil, à l'avantage de toutes les sphères de la société, notamment les utilisateurs des régions urbaines ainsi que des régions rurales et éloignées. Le spectre est utilisé par les entreprises et les consommateurs canadiens dans toutes les régions du pays de nombreuses façons qui ne cessent de croître, et ce, pour une gamme d'applications privées, commerciales, liées à la consommation, à la défense, à la sécurité nationale, à la science et à la sécurité publique. La complexité de la gestion efficace du spectre est exacerbée par un nombre croissant d'intérêts concurrents, une technologie en évolution rapide ainsi que la demande élevée croissante de services sans fil à large bande.

Le gouvernement du Canada a utilisé la gestion du spectre comme un outil pour favoriser la connectivité à large bande dans les régions rurales, même si les objectifs de gestion du spectre sont plus généraux que l'accessibilité à la large bande dans les régions rurales. Le spectre des radiofréquences est divisé en différentes bandes utilisées par une variété de services de communications — notamment les services de radiodiffusion, de téléphonie cellulaire, de télécommunications par satellite, de sécurité publique et de radio bidirectionnels. De nombreux facteurs—tels que l'évolution rapide de la technologie et des applications, les demandes changeantes des consommateurs, la mondialisation et l'accroissement de l'intérêt accordé à la sûreté et la sécurité publiques—doivent être pris en compte dans un programme efficace de gestion du spectre.

Dans l'élaboration de politiques sur l'attribution du spectre, ISDE est orienté par les objectifs énoncés à l'article 7 de la *Loi sur les télécommunications* ainsi que l'objectif stratégique général énoncé dans le Cadre de la politique canadienne du spectre : maximiser, pour les Canadiens et les Canadiennes, les avantages économiques et sociaux découlant de l'utilisation du spectre des radiofréquences. C'est dans l'optique de ces objectifs que le programme du spectre tient compte de la connectivité des Canadiens vivant dans les régions rurales.

Le gouvernement du Canada reconnaît que la technologie sans fil peut être utilisée comme une méthode pour offrir un accès fixe à la large bande aux foyers et aux entreprises de régions rurales. L'approche d'ISDE visant à rendre le spectre accessible pour ces besoins comprend d'offrir à faible prix un spectre exonéré de licence ou des licences partagées non exclusives de spectre pour l'accès fixe sans fil pour permettre à toutes les entités, y compris les petits fournisseurs, les fournisseurs sans but lucratif et les fournisseurs non titulaires, d'avoir un accès au spectre pour le déploiement de services à large bande.

Le gouvernement reconnaît également que les Canadiens doivent avoir accès à des services mobiles de haute qualité abordables. Les licences de spectre appuient une gamme de services partout au pays, y compris dans les régions urbaines et rurales. Lorsque la demande de spectre excède l'offre, ISDE mise sur des approches axées sur le marché comme des enchères du spectre, qui permettent aux titulaires d'offrir à la population canadienne des réseaux de haute qualité avec une vaste couverture. ISDE utilise souvent des mesures concurrentielles, telles que réserver une partie du spectre ou fixer des plafonds de fréquences, pour stimuler la concurrence dans le secteur des services mobiles commerciaux.

Dans certains cas, afin de garantir le déploiement rapide de services sans fil dans les régions rurales, le gouvernement a posé des conditions de déploiement aux licences de spectre (p. ex. obligations de déploiement dans les régions rurales), qui exigent que les entreprises déploient leurs réseaux sans fil à un pourcentage donné de leur couverture dans un certain délai. Le gouvernement a également entrepris des mesures pour faciliter les marchés secondaires pour les autorisations relatives au spectre afin de favoriser une utilisation plus efficace du spectre.

De plus, en juin 2017, le gouvernement a annoncé un cadre d'octroi de licences simplifié pour appuyer le déploiement de la prochaine génération de satellites, dont les satellites LEO. Cette mesure permettra à d'autres fournisseurs de services par satellite d'entrer sur le marché et d'étendre les services Internet à haute vitesse aux Canadiens vivant dans les collectivités rurales et éloignées partout au pays. Enfin, dans le cadre de la Consultation sur les perspectives du spectre, le gouvernement élabore son approche globale et planifie la libération potentielle de bandes de fréquences entre 2018 et 2022, ce qui permettra d'appuyer les services de télécommunication et les applications susceptibles de nécessiter de nouvelles bandes de fréquences ou des bandes de fréquences supplémentaires, au cours des prochaines années, à l'intention de toute la population canadienne, y compris celle vivant en régions rurales et éloignées.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de l'utilisation efficace de l'infrastructure existante telle que les poteaux, les conduites souterraines et les droits de passage (p. ex. infrastructure passive) pour le déploiement du réseau. Une portion considérable des coûts de déploiement viennent des travaux publics. Un accès efficace et utile à ces biens peut réduire grandement les coûts de déploiement, éviter une redondance inutile et permettre un déploiement plus rapide. Par exemple, la pose de câbles de fibres optiques le long des poteaux de lignes de transmission existants est généralement moins coûteuse que de creuser une nouvelle conduite et de l'enterrer. Au Canada, la propriété et la surveillance réglementaire des infrastructures passives sont partagées entre les ordres de gouvernement fédéral, provinciaux et municipaux. Le gouvernement du Canada reconnaît que faciliter l'accès au moyen de mesures collaboratives de divers intervenants, dont les gouvernements provinciaux et municipaux, représente une occasion importante de réduire les coûts de déploiement des services à large bande. Le gouvernement du Canada tient à continuer de favoriser les mesures collaboratives afin de réduire les coûts de déploiement des services à large bande et d'éliminer les obstacles potentiels à l'investissement.

En ce qui concerne les programmes d'infrastructure du gouvernement du Canada, le plan Investir au Canada annoncé dans le budget de 2016 et prolongé dans le budget de 2017, rend accessibles 180 milliards de dollars pour appuyer les projets locaux, provinciaux et territoriaux sur 12 ans. Le 19 avril 2018, le gouvernement du Canada, par l'entremise d'Infrastructure Canada, a publié le document *Investir dans le Canada : Le plan d'infrastructure à long terme du Canada* pour dresser le bilan des progrès réalisés jusqu'ici à l'égard du plan Investir au Canada. Le document décrit clairement les trois objectifs, les sept résultats, les cinq principes et les cinq volets d'investissement, qui orienteront les investissements dans l'infrastructure. Le volet de 2 milliards de dollars pour les collectivités rurales et nordiques du programme d'infrastructure Investir au Canada tient compte des besoins uniques et variés en infrastructure des collectivités rurales et nordiques. Pour combler les écarts en matière de connectivité, les services à large bande sont l'un des domaines admissibles à l'investissement dans le cadre de

ce volet. En outre, chaque province et territoire contribuera à un objectif national visant à hausser le nombre de foyers de régions régionales ayant accès à l'échelle de vitesse de services à large bande la plus élevée accessible dans leur province ou territoire. Il incombe aux provinces et aux territoires d'établir la priorité des projets et de collaborer avec les municipalités et les collectivités autochtones à cet égard.

Conclusion

Le gouvernement du Canada souhaite remercier de nouveau les membres du Comité permanent pour leur travail acharné accompli et leur dévouement dans la préparation de cette étude exhaustive sur la connectivité à large bande dans les régions rurales. Le gouvernement a tenu compte des recommandations et poursuivra son travail avec les principaux intervenants, dont le secteur privé, les provinces et les territoires, les collectivités autochtones, les organisations sans but lucratif et la société civile pour favoriser l'accès à des réseaux à large bande de haute qualité, fiables et abordables.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



L'honorable Navdeep Bains, C.P., député
Ministre de l'Innovation, des Sciences
et du Développement économique



L'honorable Amarjeet Sohi, C.P., député
Ministre de l'Infrastructure et
des Collectivités